

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 30 septembre 2021

SURVEILLANCE ET LUTTE CONTRE L'INSTALLATION DU MOUSTIQUE TIGRE EN GRAND EST : CLASSEMENT DE LA VILLE DE NANCY EN ZONE COLONISÉE

Déjà présent en Grand Est, dans le Bas-Rhin¹ et le Haut-Rhin, le moustique tigre fait l'objet d'un suivi rapproché sur la ville de Nancy, à la suite de plusieurs détections de sa présence depuis août 2020. L'ARS Grand Est, chargée de définir les mesures de surveillance entomologique et de lutte contre le moustique tigre sur l'ensemble du territoire de la région, classe désormais la ville en zone colonisée.

Depuis 2021, la ville de Nancy fait l'objet d'une surveillance accrue menée par un opérateur spécialisé. Plusieurs opérations, notamment dans le quartier Haussonville, avaient, dès lors, été mises en place :

- Des interventions préventives visant à sensibiliser les riverains aux bons gestes à adopter afin d'éviter que le moustique ne s'installe,
- Des opérations de neutralisation des gîtes potentiels pouvant contenir des larves de moustique afin de l'éradiquer dans les jardins des particuliers ainsi que sur la voie publique,
- L'installation de pièges à moustique adulte afin de détecter l'éventuelle présence du moustique tigre.

Les contrôles effectués, en septembre 2021, dans le quartier Haussonville et rue du Maréchal Oudinot à 650 mètres environ ont mis en évidence la présence de moustiques tigres adultes. Ces détections suggèrent une implantation pérenne et le développement de l'espèce dans le quartier, et non plus des introductions indépendantes par voie de transport. De plus, la capture d'un moustique tigre adulte au niveau du jardin Dominique Alexandre Godron, en juillet 2021, indique un développement probable de l'espèce dans le quartier de la rue Sainte Catherine à Nancy.

Outre la nuisance indéniable qu'il entraîne, il est important de lutter contre la présence de ce moustique en raison du risque épidémique qu'il représente. Le moustique tigre est, en effet, potentiellement vecteur des virus de la Dengue, du Chikungunya, et du Zika.

La possibilité d'élimination de l'espèce sur la ville de Nancy à la suite de ces détections multiples s'amenuise et amène l'ARS à considérer que le moustique tigre colonise durablement la ville de Nancy.

Quelles actions suite à ce classement ?

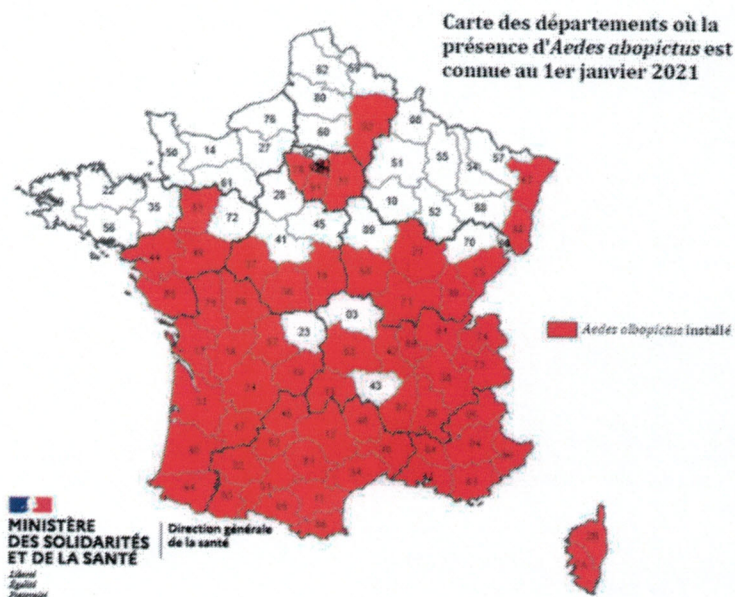
Au printemps 2022, des interventions de sensibilisation et de lutte seront mises en œuvre, en lien avec la mairie de Nancy, sur les zones d'implantation du moustique tigre en vue de limiter sa prolifération. Le réseau de pièges pondra sera également redéfini afin de surveiller la dispersion de l'espèce sur le territoire de la ville.

Pour l'heure, seule la ville de Nancy est concernée par ce classement. Néanmoins, son classement entraîne automatiquement le classement du département de Meurthe-et-Moselle en zone colonisée. Ce sont donc dorénavant trois départements de la région Grand Est qui sont considérés colonisés par le moustique tigre : Bas-Rhin, Haut-Rhin et Meurthe-et-Moselle.

➔ **Pour en savoir plus sur le dispositif de surveillance, les conseils pour lutter contre la prolifération du moustique tigre : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/moustique-tigre-et-maladies-vectorielles>**

¹ Classement en département colonisé en 2015 pour le Bas-Rhin et en 2016 pour le Haut-Rhin.

L'implantation du moustique tigre en France métropolitaine remonte désormais à plusieurs années et sa colonisation du territoire métropolitain se fait progressivement mais inexorablement. Au 1^{er} janvier 2021, 64 départements étaient colonisés en France.



→ https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/

Le moustique tigre, de son nom scientifique *Aedes albopictus*, est un moustique d'origine tropicale qui se déplace peu : il vit dans un rayon de 150 m mais peut être transporté depuis une zone colonisée par voiture ou au stade d'œufs pondus dans des récipients qui sont par exemple déménagés. C'est de cette manière qu'ils peuvent être introduits dans des secteurs dans lesquels ils n'étaient jusqu'alors pas présents.

Pour limiter au maximum les risques d'infection et les nuisances occasionnées par ce moustique, il est essentiel de freiner la progression de son implantation et lutter contre sa prolifération :

- En vidant intégralement, à l'intérieur comme à l'extérieur, tous les récipients contenant de l'eau (seaux, fûts, coupelles des pots de fleurs, etc.) ;
- En fermant hermétiquement (avec un élastique et un tissu ou à l'aide d'une moustiquaire) les ouvertures des bidons de récupération d'eaux de pluies, pour empêcher les moustiques de venir y pondre ;
- En se débarrassant des récipients non utilisés et en s'assurant que ceux conservés soient à l'abri de la pluie (pneus usagés, encombrants, etc.).

La mise en œuvre de ces gestes simples par les habitants peut permettre de limiter fortement la prolifération du moustique tigre.